

Conseil Communautaire du	4 avril 2025
--------------------------	--------------

à	
---	--

N°ordre	29
N° identifiant	2025-0015

Titre	Programme local de l'habitat (PLH) 2020-2025 de Grand Poitiers Communauté urbaine - Bilan de l'année 2024
-------	---

Rapporteur(s)	Mme Élisabeth NAVEAU DIOP
Date de la convocation	21/03/2025

Président de séance	Mme Florence JARDIN
Secrétaire(s) de séance	Frankie ANGEBAULT

PJ.	Bilan de l'année 2024 du Programme local de l'habitat (PLH) de Grand Poitiers
-----	---

Membres en exercice	86	
Quorum	44	

Présents	60	Mme Florence JARDIN - <b>Présidente</b> M. Stéphane ALLOUCH - M. Frankie ANGEBAULT - Mme Sylvie AUBERT - M. Emmanuel BAZILE - M. Bastien BERNELA - M. Gérald BLANCHARD - Mme Dany COINEAU - Mme Alexandra DUVAL - M. Claude EIDELSTEIN - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Michel FRANÇOIS - M. Aloïs GABORIT - M. Éric GHIRLANDA - Mme Léonore MONCOND'HUY - Mme Isabelle MOPIN - M. Gilles MORISSEAU - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - M. Bernard PÉTERLONGO - M. Robert ROCHAUD - M. Théo SAGET - Mme Corine SAUVAGE - M. Jean-Luc SOULARD - Mme Béatrice VANNESTE - <b>Membres du bureau</b> Mme Martine BATAILLE - M. Gérard BENOIST - M. François BLANCHARD - M. Joël BLAUD - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - M. Anthony BROTTIER - M. Christophe CHAPPET - M. Alain CLAEYS - M. Serge COUSIN - Mme Ombelyne DAGICOUR - Mme Karine DANGRÉAUX-HENIN - M. Guy DAVIGNON - M. Ludovic DEVERGNE - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - M. Pascal FAIDEAU - M. Vincent GATEL - Mme Monique HERNANDEZ - M. Olivier KIRCH - Mme Solange LAOUDJAMAÏ - Mme Maguy LUMINEAU - M. Bernard MAUZÉ - M. Jérôme NEVEUX - Mme Chantal NOCQUET - M. Kentin PLINGUET - M. Philippe PRIOUX - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Sylvie ROY - Mme Sylvie SAP - Mme Rozenn SÉNÉLAS - Mme Valérie SIMON - Mme Claude THIBAUT - M. Bruno VIVIER - Mme Julie FONTAINE - M. Nicolas RÉVEILLAULT <b>les conseillers communautaires</b>
----------	----	--

Absents	17	M. Laurent LUCAUD - M. Romain MIGNOT - M. Fredy POIRIER - M. Charles REVERCHON-BILLOT <b>Membres du bureau</b> Mme Béatrice BEJANIN - Mme Sonia BENNANI - Mme Alexandra BESNARD - M. Bernard CHAUVET - M. Vincent CHENU - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Carine GILLES - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - M. Jean-Louis LEDEUX - M. Christian RICHARD - M. Arnaud ROUSSEAU - Mme Élodie BONNAFOUS <b>les conseillers communautaires</b>
---------	----	---

Mandats	9	Mandants	Mandataires
		M. Jean-Charles AUZANNEAU	M. Éric GHIRLANDA
		Mme Samira BARRO-KONATÉ	Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN
		M. Aurélien BOURDIER	M. François BLANCHARD
		Mme Nathalie DESJARDINS	M. Bruno VIVIER
		M. Sébastien LÉONARD	Mme Florence JARDIN
		M. Frédéric LÉONET	Mme Isabelle MOPIN
		Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER	M. Vincent GATEL
		M. Jean-Luc MAERTEN	Mme Valérie SIMON
M. Maxime PÉDEBOSCQ	Mme Corine SAUVAGE		

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations : 1, 94, 2 à 48, 81 à 84, 49 à 80 et 85 à 93.</p> <p>Retour de Joël BLAUD.</p> <p>Sorties de Vincent CHENU, de Pascale GUITTET, de Laurent LUCAUD, de Romain MIGNOT et de Charles REVERCHON-BILLOT.</p> <p>Est sortie Élodie BONNAFOUS.</p> <p>Départs de Bernard CHAUVET, de Gérard HERBERT (fin de pouvoir de Nelly GARDA-FLIP) et de Sébastien LÉONARD (pouvoir donné à Florence JARDIN).</p>
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Générale et des finances Commission Logement pour tous - Solidarité - Politique de la Ville
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Urbanisme - Habitat - Foncier
------------------	--

Approuvé par la délibération n° 85 (2019-0630) du Conseil communautaire en date du 6 décembre 2019, le Programme local de l'habitat (PLH) 2020-2025 de Grand Poitiers doit, aux termes de l'article L. 302-3 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), faire l'objet d'un bilan annuel soumis à l'organe délibérant de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Le bilan du PLH adossé à cette délibération contient notamment les informations suivantes :

- il dresse un état des lieux des actions marquantes de l'année 2024. Celles-ci sont présentées par grandes thématiques du PLH (pilotage et animation de la politique locale de l'habitat, réhabilitation du parc de logements, production de logements sociaux et privés et approche qualitative de l'habitat, mixité sociale et accompagnement des demandeurs de logements sociaux)
- il détaille l'état d'avancement des actions validées jusque l'échéance du PLH lors du bilan triennal dressé en 2023, et décrit les perspectives attendues pour l'année 2025
- il présente, en annexe, des données statistiques au niveau communal en référence à l'année 2023 (dernière année pour laquelle Grand Poitiers dispose de données actualisées). Ces données visent à apporter une information transparente aux communes sur l'état de réalisation d'indicateurs clés du PLH, mais également les éclairer sur quelques données de contexte.

Ce bilan a fait l'objet d'une présentation au Comité local de l'habitat du 12 décembre 2024. Cela n'a pas fait l'objet de remarque particulière questionnant l'avancement des démarches menées. Leur pertinence a au contraire été confirmée. C'est notamment le cas des solutions complémentaires à celles menées, permettant de massifier la lutte contre l'habitat dégradé et indigne au sein des communes. Le détail des actions concernées est, comme précédemment écrit, détaillé dans le bilan.

Le Comité local de l'habitat a également été l'occasion de présenter les grandes étapes inhérentes à l'élaboration du prochain PLH 2028-2033, qui démarrerait en 2025. Le lancement de la démarche fait l'objet d'une délibération inscrite au même Conseil communautaire, qui détaille un certain nombre d'informations, dont les modalités retenues d'élaboration du document, de l'association des communes et des partenaires et de la concertation avec les habitants. Le bilan annuel présente sous un format différent de la délibération, le calendrier simplifié proposé pour l'élaboration du document.

Afin de disposer d'un PLH exécutoire durant cette période d'élaboration, le Comité local de l'habitat a été l'occasion de présenter la proposition parallèle de proroger sur une période de deux ans le PLH 2020-2025, comme le permet l'article L. 302-4-2 du CCH. Cela fait également l'objet d'un paragraphe dans le présent bilan annuel du PLH. En effet, disposer d'un PLH exécutoire jusque l'entrée en vigueur du prochain document, est un prérequis à la poursuite de certaines actions menées par Grand Poitiers dans le champ de l'habitat, au titre de sa compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat. La prorogation nécessite une sollicitation du Préfet de la Vienne par une délibération justifiant le lancement de l'élaboration, d'où la proposition de lier les deux sujets dans une délibération unique inscrite à la même séance du même conseil communautaire.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **d'adopter le bilan de l'année 2024 du Programme local de l'habitat (PLH), tel qu'annexé à la présente délibération**
- **de procéder aux mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur**
- **de mettre à disposition du public ce bilan, au siège de Grand Poitiers Communauté urbaine et dans les mairies des 40 communes membres**
- **de transmettre la présente délibération au Préfet de la Vienne**
- **d'imputer les dépenses de fonctionnement correspondantes, liées aux mesures d'affichage et de publicité d'une part, et d'impression du bilan d'autre part, au budget Principal**
- **d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.**

POUR
CONTRE
Abstention
Ne prend pas part au vote

69
0
0
0


La Présidente,  
 Florence JARDIN  
 Le Secrétaire,  
 Frankie ANGEBAULT



**RESULTAT DU VOTE**

Adopté à l'unanimité

Mise en ligne le	9 avril 2025		
Date de réception en préfecture	9 avril 2025	Identifiant de télétransmission	086-200069854-20250404-198074-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	8.5	Politique de la ville-habitat-logement	

# Bilan de l'année 2024 du Programme Local de l'Habitat de Grand Poitiers

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020 – 2025 de Grand Poitiers a été approuvé le 6 décembre 2019.

Ce bilan annuel est réalisé en application de l'article L 302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH). Les discussions sur son contenu et les perspectives de l'année 2025 ont été réalisées dans le cadre du Comité Local de l'Habitat réuni le 12 décembre 2024. Ce bilan déroule le plan suivant, pour chacun des 4 grands thèmes qu'il comporte :

- Etat des lieux de l'avancement des actions
- Description des principaux chantiers mis en œuvre en 2024
- Perspectives de l'année 2025, à partir des actions validées au sein du bilan triennal
- Bilan financier du PLH
- Calendrier prévisionnel simplifié d'élaboration du prochain PLH 2028 – 2033
- Annexes : données statistiques à la commune sur les principaux indicateurs du PLH

Le principe d'une prorogation du PLH d'une durée de 2 ans (soit jusque fin 2027), a été présenté lors du Comité local de l'habitat. La validation de ce principe est l'objet d'une délibération inscrite au Conseil communautaire du 4 avril 2024, qui vise également à prescrire l'élaboration du prochain PLH 2028-2033 qui se substituera au document actuellement en vigueur. L'objectif de la prorogation est de :

- Faire correspondre la période de prorogation avec celle correspondant à l'élaboration du prochain PLH,
- Disposer d'un PLH exécutoire avant l'entrée en vigueur du prochain PLH 2028-2033 qui s'y substituera, pour ne pas avoir de période sans document applicable, ce qui est un prérequis à la poursuite de plusieurs actions du PLH (délégation des aides à la pierre du parc social et privé, mise en œuvre de la Convention intercommunale d'attribution, ...),

Pour s'inscrire dans cette dynamique, le comité local de l'habitat a été l'occasion de discuter d'enjeux à intégrer aux réflexions menées dans le cadre du prochain PLH. Ces enjeux ne sont pas repris ici, mais ils constituent une base à approfondir, pour alimenter le futur diagnostic du PLH 2028 – 2033 et enrichir le plan d'actions adapté qui en résultera.

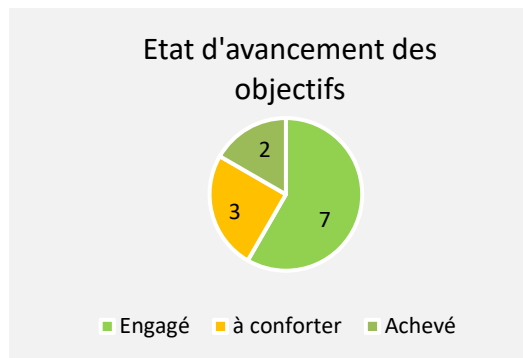
## Table des matières

<b>BILAN DE L'ANNEE 2024 DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE GRAND POITIERS .....</b>	<b>1</b>
<b>BILAN DE L'ANNEE 2024 .....</b>	<b>3</b>
<b>A. Grand Poitiers, Chef de file de la politique locale de l'habitat.....</b>	<b>3</b>
Bilan des actions mises en œuvre en 2024	3
Etat des lieux 2024 des actions validées au bilan triennal et perspectives 2025	6
<b>B. Positionner le parc résidentiel, comme un vecteur de la transition climatique, environnementale et d'attractivité du territoire .....</b>	<b>7</b>
Bilan des actions mises en œuvre en 2024	8
Etat des lieux 2024 des actions validées au bilan triennal et perspectives 2025	11
<b>C. Produire et territorialiser une offre de logements diversifiée, favorable à tous les habitants .....</b>	<b>12</b>
Bilan des actions mises en œuvre	12
Etat des lieux 2024 des actions validées au bilan triennal et perspectives 2025	15
<b>D. Faire de l'habitat un vecteur de solidarité et de diversité.....</b>	<b>16</b>
Bilan des actions mises en œuvre en 2024	16
Etat des lieux des actions validées au bilan triennal et perspectives 2025	19
<b>BILAN FINANCIER DES ANNEES 2023 ET 2024 .....</b>	<b>20</b>
<b>CALENDRIER PREVISIONNEL SIMPLIFIE D'ELABORATION DU PROCHAIN PLH 2028 – 2033 .....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXES – DONNEES COMMUNALES .....</b>	<b>22</b>

# Bilan de l'année 2024

## A. Grand Poitiers, Chef de file de la politique locale de l'habitat

Ce thème du PLH recoupe quatre grandes actions principales, à partir desquelles sont déclinés 12 objectifs/chantiers dont l'état d'avancement est synthétisé dans ce graphique. La liste précise des actions qui se réfère à cet état d'avancement est détaillée ci-après.



Etat d'avancement des objectifs associés aux actions
Renouveler la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat et de l'Anah
Mettre en place les instances de pilotage du PLH et de dialogue avec les partenaires
Contractualiser avec les partenaires sur leur implication dans la mise en œuvre des actions du PLH
Être reconnu comme interlocuteur privilégié de l'Etat, des bailleurs sociaux, etc
Soutenir les objectifs des bailleurs sociaux et des gestionnaires de structures tendant vers la qualité de service aux locataires et aux demandeurs de logement social
Participer activement aux réseaux régionaux et nationaux
Améliorer la connaissance du territoire, de ses caractéristiques, ses évolutions, etc
Analyser la pertinence, l'efficacité et l'efficience des politiques publiques mises en œuvre dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme
Affiner la stratégie foncière de Grand Poitiers et son mode de gouvernance
Mettre en place les partenariats et outils nécessaires à sa mise en œuvre
Promouvoir des lieux et des situations d'échange favorables à l'émergence d'idées neuves
Mettre en place des publications, manifestations et événements de promotion de l'habitat innovant

## Bilan des actions mises en œuvre en 2024

### Le lancement du PIG – Pacte territorial

Réf. Action 1 - Conforter le positionnement de Grand Poitiers comme acteur majeur de la politique de l'habitat sur son territoire et vis-à-vis de l'extérieur/Objectifs 1, 3, 4 et 5

L'année 2024 s'est traduite par le lancement du PIG – Pacte Territorial de Grand Poitiers, couvrant la période 2025-2029. Décliné des obligations de la loi Climat et Résilience de 2021, cet outil, créé par l'Etat et l'Anah, se substitue aux dispositifs en vigueur en privilégiant une approche globale de la rénovation de l'habitat. Il couvre pour ce faire les 40 communes de la communauté urbaine et se décline en trois volets (2 obligatoires et 1 facultatif), mis en œuvre par la plateforme France Renov de Grand Poitiers :

- Volet 1 (obligatoire) : mise en place d'une dynamique territoriale auprès des ménages et professionnels
- Volet 2 (obligatoire) : informer, conseiller et orienter les ménages vers les bons interlocuteurs
- Volet 3 (facultatif) : accompagner des ménages sous plafonds Anah (PO modestes et très modestes et PB qui conventionnent). Une exception doit être relevée : l'accompagnement des ménages dans les périmètres relevant des OPAHRU reste assuré par les opérateurs en charge de ces dispositifs en fonction de l'OPAHRU concerné (la SEP pour l'OPAHRU Action Cœur de Poitiers-Buxerolles et Urbanis pour l'OPAHRU Centre-bourgs et Petites villes de demain).

La mise en œuvre de ce dispositif fait l'objet d'une convention délibérée lors du conseil communautaire du 27 novembre 2024, prévoyant pour la déclinaison du volet 3 la réhabilitation de 90 logements annuels répartis comme suit :

- 85 logements de propriétaires occupants (40 pour une aide en rénovation énergétique et 40 relatifs à l'autonomie)
- 10 logements de propriétaires bailleurs

Ces objectifs prennent la suite de ceux déclinés dans la convention de mise en œuvre du PIG datant de 2021 et s'appliquant sur la période 2021-2024.

### Le lancement effectif du Contrat de mixité sociale mutualisant

<p><i>Réf.</i>          Action 1 - Conforter le positionnement de Grand Poitiers comme acteur majeur de la politique de l'habitat sur son territoire et vis-à-vis de l'extérieur/Objectifs 3, 4, 5 et 6          Action 3 - Définir une stratégie foncière et mettre en œuvre les outils fonciers adaptés/Objectifs 1 et 2</p>
--

Signé le 7 mai 2024, le Contrat de mixité sociale (CMS) mutualisant s'applique de façon rétroactive sur les années 2023-2025. Sur une période triennale de rattrapage SRU, il fixe pour les 10 communes déficitaires SRU, un objectif de production de 542, représentant 116% de l'objectif légal SRU agrégé au niveau des 10 communes. La mise en œuvre de ce Contrat a fait l'objet d'une animation resserrée durant l'année 2024. Les étapes suivantes ont été réalisées. Elles ont permis une montée en puissance du volet foncier du CMS mutualisant, via une articulation renforcée entre différentes démarches (préparation du futur PLUi, enjeux liés à la structuration d'une stratégie foncière communale pour répondre aux enjeux réglementaires et besoins des communes...).

<p>Une <b>tournée communale</b>  <i>(de mai à septembre 24)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Point d'étapes,</li> <li>- Projections au-delà de la période triennale, en lien avec le futur PLUi et PLH.</li> </ul>
<p>Un <b>comité technique du CMS</b>  <i>(9 octobre 24)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propositions d'évolution de la convention cadre avec l'EPF sur des principes communs d'intervention favorables à la sortie d'opérations,</li> <li>- Confirmation des modalités d'utilisation du prélèvement SRU.</li> </ul>
<p>Deux <b>réunions de programmation</b>  <i>(mars et octobre 24)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Confirmation des programmations 2024 et perspectives 2025.</li> </ul>

<p><b>Une réunion inter-bailleurs</b> (13 novembre 24)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de l'avancement du volet « Habitat » du PLUi,</li> <li>- Interrogation des bailleurs sur la pertinence des outils réglementaires favorables au logement social au regard de leur pratique opérationnelle, sur leur pratique des documents d'urbanisme en vigueur,</li> <li>- Prémisse de structuration d'une stratégie foncière « Habitat », liée à la proposition d'une délégation ponctuelle du DPU par Grand Poitiers aux bailleurs, pour développer des opérations d'acquisition-amélioration.</li> </ul>
--	---

**L'inscription du territoire dans la démarche pilotée par l'ADIL 86, de créer un observatoire local des loyers agréé par l'Etat**

*Réf. Action 2 - Installer un Observatoire efficient de l'habitat, du foncier et de la consommation d'espace pour le suivi et l'évaluation du PLH et des documents d'urbanisme/ Objectifs 1 et 2*

L'année 2024 a été consacrée à la validation et au lancement de la démarche d'inscription du territoire de Grand Poitiers, dans le projet de l'ADIL de la Vienne, de créer un observatoire local des loyers agréé par l'Etat. Cet observatoire couvre également un autre EPCI de la Vienne : le territoire de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut. La validation de ce partenariat s'est traduite par une délibération validée en conseil communautaire du 28 juin 2024. Pour l'année 2024, Grand Poitiers s'est impliqué de différentes façons dans la démarche (réalisation de traitements statistiques, propositions opérationnelles pour alimenter la démarche...). Cette délibération détaille les modalités attendues de la participation financière de Grand Poitiers et Grand Châtelleraut pour l'année 2025, sur la base d'un budget estimé à environ 57 000 € TTC sur une année courante. La participation de l'Etat est de 50%. L'attribution d'un agrément de l'Etat pour cet observatoire devrait intervenir après 2 années d'existence, qui ont vocation à stabiliser les données récoltées et fiabiliser la méthode de l'observatoire, notamment celle relative à la constitution de périmètres d'observation homogènes. Pour l'année de lancement, l'objectif de collecte pour le territoire porte sur plus de 3 000 logements, soit 9% du parc privé représentant des typologies diversifiées.

L'acquisition de données affinées dans ce domaine permettrait de répondre à plusieurs objectifs du Programme local de l'habitat (PLH), parmi lesquelles celles de :

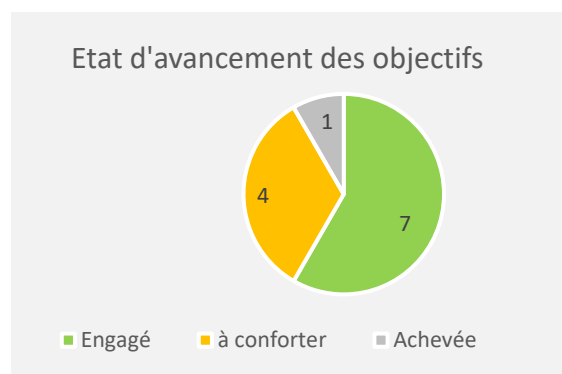
- mieux évaluer la complémentarité entre les différentes offres locatives du territoire (sociale, privée, conventionnée avec l'Anah, logement intermédiaire...), pour approfondir le pilotage de leur déploiement,
- favoriser à terme le développement du parc locatif privé conventionné, notamment social et très social, en s'appuyant sur le niveau des loyers observés localement plutôt que de recourir à la carte nationale de l'Etat qui n'incite actuellement pas les propriétaires bailleurs à recourir à un conventionnement. Pour pouvoir effectivement mobiliser ces données, il conviendra cependant d'attendre l'octroi de l'agrément. D'ici là, il s'agira aussi d'être vigilant sur la nature des évolutions réglementaires impactant le dispositif, sachant d'ores et déjà que, pour l'année 2025, l'Anah n'a pas encore communiqué sur le mécanisme prenant la suite de Loc'Avantages. Il devrait toutefois être reconduit.

## Etat des lieux 2024 des actions validées au bilan triennal et perspectives 2025

ACTION	ETAT DES LIEUX FIN 2024	PERSPECTIVE 2025
Approbation et animation du Contrat de mixité sociale « mutualisant » (CMS)	Lancement amorcé de l'animation. Poursuite annuelle attendue.	Poursuite de la démarche d'animation. Arbitrage sur le renouvellement du contrat de mixité sociale
Articulation des réflexions sur l'urbanisme, la mobilité et l'habitat	Articulation amorcée via le Contrat et le PLUi (fléchage de sites en densification, scénarios d'extension).	Territorialisation des enjeux de production de logement social au sein du PLUi (alimentation des objectifs du prochain PLH). Lancement de la démarche d'élaboration du PLH 2028-2033.
Interconnaissance des enjeux, priorités et projets entre l'habitat et les	Une réunion organisée le 16/11/2024. L'appui sur le PLUi comme socle de déclinaison de la réflexion.	Territorialisation des enjeux de production de logement (dont social) au sein du PLUi (alimentation des objectifs du prochain PLH et d'un futur CMS).
Evaluer les évolutions réglementaires liées au PLH	Publication de la loi visant à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des	Poursuite du suivi de l'actualité réglementaire.
Approfondissement de l'observatoire : loyers du parc privé, état du parc existant, conventionnements avec les partenaires	Lancement du partenariat avec l'ADIL.  Suite à la loi du 19/11/2024, analyse de la dynamique liée aux meublés de tourisme (modalités et conditions d'acquisition des données qui restent à préciser).	Mise en œuvre de l'Observatoire des loyers.  Accès et traitement des données sur les meublés de tourisme à Poitiers. Conventionnement avec les autres communes de Grand Poitiers ?  Réflexion à approfondir sur la connaissance de la dynamique de réhabilitation du parc social (alimentation du prochain PLH).

## B. Positionner le parc résidentiel, comme un vecteur de la transition climatique, environnementale et d'attractivité du territoire

Ce thème du PLH recoupe six actions principales, à partir desquelles sont déclinés 13 objectifs/chantiers dont l'état d'avancement est synthétisé dans ce graphique. La liste précise des actions qui se réfère à cet état d'avancement est détaillée ci-après.



Etat d'avancement des objectifs associés aux actions
Réhabiliter chaque année environ 100 logements locatifs sociaux sur le reste du territoire (hors NPNRU)
Se donner collectivement les moyens de mener des réhabilitations du parc social de grande qualité
Trouver les partenariats permettant de mener des mini-projets locaux de rénovation urbaine
Donner une suite à l'OPAH-RU en initiant un ou plusieurs dispositifs adaptés au territoire (40 communes) et aux problématiques à traiter sur le parc privé existant
Traiter le volet habitat de l'opération « Action Cœur de Ville » à Poitiers
Poursuivre la mise en œuvre du NPNRU des Couronneries
Renforcer le repérage et le traitement des situations d'habitat indigne
Poursuivre le POPAC des Couronneries
Améliorer le repérage des situations de fragilité et anticiper les risques de fragilisation des copropriétés sur le centre-ville d'une part (Programme Action Cœur de Ville) et sur le reste du territoire d'autre part
Envisager un dispositif d'intervention publique dans certains cas repérés
Accompagner les communes dans la préservation du patrimoine contribuant à l'identité, l'intérêt et la valorisation touristique et culturelle de leurs bourgs, villages et hameaux
Accompagner les particuliers dans leurs rénovations patrimoniales

## Bilan des actions mises en œuvre en 2024

### Une mise en œuvre continue des dispositifs publics d'intervention sur le parc privé

Réf.

Action 8 – requalifier et redynamiser les centres-villes, centres-bourgs et centralités/Objectifs 1 et 2  
Action 11 – Amplifier la rénovation énergétique du parc privé existant, conformément aux engagements pris par Grand Poitiers dans le cadre du Schéma Directeur des Energies  
Action 10 – Mettre une veille sur les copropriétés afin d'éviter leur fragilisation/Objectifs 2 et 3

Concernant la dynamique de réhabilitation globales (répondant aux objectifs du PIG ou des OPAH RU), l'année 2023 (données pour 2024 en cours de stabilisant), donne le bilan suivant :

#### Pour les propriétaires occupants :

- **autonomie** : la validation de 47 dossiers « logement » (propriétaires modeste et très modestes) bénéficiant d'une aide à l'adaptation de leur logement lié au vieillissement. 46 dossiers relèvent du périmètre du PIG et 1 dossier de l'OPAHRU. Depuis le lancement de ces dispositifs, le nombre de logements aidés pour cette aide ne cesse d'augmenter (32 en 2022 et 23 en 2021), ce qui atteste de son attractivité dans un contexte de vieillissement marqué de la population observée sur le territoire. D'après les données INSEE, sur la période 2015-2020, les plus de 59 ans sont la classe d'âge qui augmente le plus à Grand Poitiers.
- **énergie** : 23 propriétaires occupants modestes et très modestes ont bénéficié d'une aide pour une rénovation globale énergétique de leur logement (dont 14 relèvent du PIG, 6 de l'OPAHRU action Cœur de Ville et 3 de l'OPAHRU Centre-bourgs/Petites villes de demain). Ce chiffre est en diminution depuis 2021, dans la mesure où 28 logements ont été accompagnés en 2022 et 40 en 2021.

#### Pour les propriétaires bailleurs :

Depuis 2021, le nombre de dossiers objets d'une convention avec travaux est faible et diminue. 5 conventions avec travaux sont relevées pour l'année 2023, contre 7 en 2022 et 12 en 2021.

#### Pour les copropriétaires (AMO Copro) :

140 logements répartis dans 3 copropriétés (2 à Poitiers et 1 à Saint-Benoît) ont bénéficié en 2023 se sont engagés dans des travaux validés en conseil syndical suite à un accompagnement visant à calibrer les types de travaux et leurs montants bénéficiant d'aide à l'ingénierie de Grand Poitiers. Une nouvelle copropriété à Buxerolles a manifesté son intérêt à ce dispositif fin 2023. Il s'agira d'évaluer si cela se traduit par la validation de travaux en 2024.

Les résultats concernant l'application de ces programmes ont servi de base à la fixation des objectifs du PIG – Pacte territorial qui en prend la succession à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Son contenu et ses objectifs sont décrits précédemment.

### Le lancement de projets de rénovation urbaine : Normandie Niemen et Grand Goûle

Réf. Action 6 – intervenir de manière ambitieuse et pertinente sur le parc locatif social public existant/Objectif 3

#### Grand Goûle :

Par délibération du 27 septembre 2024, Grand Poitiers a validé sa participation au projet de réhabilitation de la résidence de la Grande Goûle.

Livrée en 1979, la Grand Goûle se compose de 274 logements (30 studettes, 90 T1/T1bis, 83 T2/T2bis, 60 T3/T3bis, 8 T4 et 3 T5 ou +). Des campagnes d'amélioration ponctuelle ont été

menées (remplacement des chaudières individuelles, isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries et de l'interphonie) mais sans démarche globale d'intervention et de restructuration. Ekidom porte aujourd'hui un ambitieux projet de réhabilitation collectif, coconstruit et imaginé avec les habitants (jeunes, familles, retraités...), les services de la collectivité, les élus et élues et les acteurs du quartier. Cette démarche s'est voulue innovante et vectrice de renouveau pour le site de la Grand Goûle, dans le but de lui redonner son attractivité originelle.

Aujourd'hui le projet de réhabilitation comprend :

- l'aménagement de 15 logements spécifiquement adaptés seniors
- la restructuration de typologies passant de 274 à 262 logements pour avoir plus de diversité : 20 studettes, 88 T1/T1bis, 84 T2/T2bis, 54 T3/T3bis, 9 T4 et 7 T5 ou +
- le traitement des pathologies extérieures (réparations et nettoyage de l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) et des façades, pathologies du parking extérieur)
- la mise aux normes électriques des communes et des logements
- l'amélioration des portes palières
- la sécurisation des communs avec le remplacement de la vidéosurveillance, la fermeture des accès aux box des parkings, la résidentialisation des trois piliers avec clôture et contrôle d'accès
- la création d'ascenseurs permettant de rendre totalement accessibles 64 logements et d'améliorer l'accessibilité des autres logements en étage
- la réalisation de deux locaux associatifs dans le pilier 1 de la résidence et d'une surface totale de 191 m<sup>2</sup>, associée au réaménagement du pied du pilier et de ses entrées, pour contribuer à redynamiser la résidence et amener un public extérieur à fréquenter le lieu.

L'objectif est de redonner une attractivité à cette résidence grâce à une réhabilitation ambitieuse mais aussi en y diversifiant les usages.

#### Normandie Niemen :

- Ekidom a lancé les réflexions pour définir le projet de réhabilitation en 2025. L'objectif est un début de travaux en 2026.

#### **Une poursuite des programmes de réhabilitation dans le cadre du NPNRU**

<i>Réf.</i> Action 6 – intervenir de manière ambitieuse et pertinente sur le parc locatif social public existant/Objectif 3
---

En déclinaison de la convention du NPNRU, le PLH envisage la réhabilitation de 250 logements par an dans le cadre de ce projet de renouvellement urbain. Concernant le volet réhabilitation du parc résidentiel du programme, l'état des lieux suivant est arrêté à la fin de l'année 2024, depuis le lancement effectif de ce volet en 2020 :

- la livraison de 1 120 logements réhabilités au sein du programme (représentant 59% de l'objectif établi à 1 910 réhabilitations).
- l'identification de 812 logements privés engagés dans une démarche de rénovation, sur les 1 368 logements privés relevant de 14 copropriétés identifiées dans le quartier.

La dynamique se poursuit, avec des arbitrages réalisés à l'occasion du comité de pilotage ANRU qui s'est tenu le 4 décembre 2024.

## Une participation relancée de Grand Poitiers au Pôle Départementale de lutte contre l'habitat indigne

*Réf. Action 9 – Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et non décent*

Par délibération du 7 septembre 2024, Grand Poitiers a validé le protocole d'organisation du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne signé le 9 octobre 2024. Il acte un certain nombre d'engagement à l'échelle intercommunale, parmi lesquels les suivants :

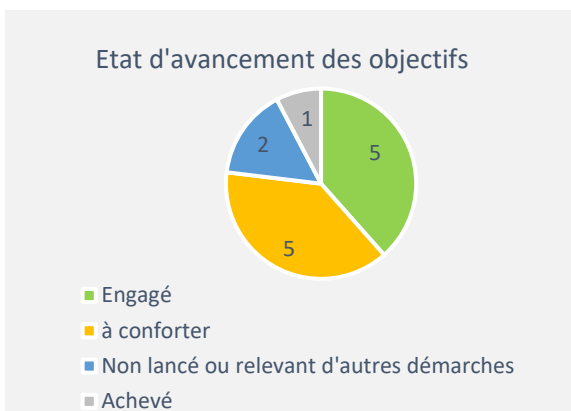
- la participation aux actions d'information et de sensibilisation. Cela se traduirait pour 2025, par la création d'une page internet dédiée sur le site de Grand Poitiers, relayant notamment le guide LHI et l'implication des opérateurs en charge des OPAHRU et du PIG à la participation de réunion d'information organisées par le PDLHI sur le territoire de Grand Poitiers. Une réunion d'information complémentaire sur l'outil Histologe pourrait être organisée pour sensibiliser les maires sur l'utilisation de cet outil.
- la contribution au repérage des situations d'habitat indigne et au croisement des données du Pôle départemental avec celle de l'observatoire habitat (arrêté, signalement). Le démarrage de ce chantier en 2024, a permis de relever quelques difficultés limitant le nombre de croisements liées à l'absence de territorialisation précise des données du pôle. Ce constat suggère un axe d'amélioration du référencement de données qui en sont issues pour améliorer le repérage des situations concernées.
- l'appropriation de l'utilisation de l'application Histologe par Grand Poitiers, afin de relayer les signalements reçus aux opérateurs en charge des OPAHRU pour un accompagnement des propriétaires concernés.

## Etat des lieux 2024 des actions validées au bilan triennal et perspectives 2025

ACTION	ETAT DES LIEUX FIN 2024	PERSPECTIVE 2025
Massifier les outils de communication et articuler les dispositifs existants à différentes échelles	Campagne de courriers ciblant des adresses au sein des OPAHRU et conférence OPAHRU organisée à Chauvigny, com' dans journaux municipaux.	Poursuite de la communication.
Affiner la connaissance des situations sur la vacance pour des actions ciblées	Action non démarrée.	Etude pré-opérationnelle à mener sur l'habitat dégradé plus globalement, en fonction de critères à arbitrer (secteur, outils à mobiliser ...)
Plateforme « Louez Positif » dans le cadre du Logement d'Abord	Lancement de la plateforme fin 2023, mise en œuvre sur le territoire de Grand Poitiers par l'ADIL.	L'action est prolongée, en s'adaptant aux évolutions réglementaires et à la disparition probable de Loc' Avantages.
Synergie avec le dispositif d'embellissement des façades de Poitiers	La création d'une page internet dédiée, sans dossier associant ce dispositif à l'OPAHRU.	Evaluation selon l'opportunité des dossiers.
Définition d'outils opérationnels coercitifs et animation en lien avec les partenaires financiers et acteurs de l'habitat	Benchmark sur l'Opération de Restauration Immobilière, dont la mise en œuvre pourrait être associée à une action du prochain PLH.	Proposition de lancement de la démarche sur un îlot dégradé sur le périmètre de l'ORT à Poitiers : diagnostic pré-opérationnel, ...
Actions du PDLHI 2022-2025	Relance de la participation de Grand Poitiers aux instances du PDLHI. Adoption du protocole prévoyant différents engagements.	Mise en œuvre des engagements du protocole.
Dispositif intercommunal d'appui aux communes sur l'habitat insalubre et indigne	Evaluation au prochain PLH.	Évaluation au prochain PLH.

## C. Produire et territorialiser une offre de logements diversifiée, favorable à tous les habitants

Ce thème du PLH recoupe cinq actions principales, à partir desquelles sont déclinés 13 objectifs/chantiers dont l'état d'avancement est synthétisé dans ce graphique. La liste précise des actions qui se réfère à cet état d'avancement est détaillée ci-après.



Etat d'avancement des objectifs associés aux actions
Produire 1000 logements par an sur la durée du PLH sur le territoire de Grand Poitiers avec une répartition détaillée dans l'action
Disposer d'instances de coordination territoriale spatiale et temporelle sur la production de logements
Apporter aux communes une assistance en matière d'ingénierie opérationnelle
S'assurer de la qualité des projets par un dialogue très en amont
Produire 220 logements sociaux publics chaque année pour répondre aux besoins
Mobiliser tous les moyens possibles pour atteindre les objectifs de production
Développer sensiblement le parc de logements locatifs sociaux privés
Mettre la vente HLM au service du parcours résidentiel positif des ménages et du développement du parc de logement social
Produire une ville intense aux abords des stations de transport collectif
Développer des partenariats sur les projets innovants
Adapter le cadre réglementaire pour permettre la réalisation de projets innovants
Mettre en place des appels à projet et concours en matière de construction neuve et d'aménagement
Mettre en place des concours et appels à projets auprès d'associations, de bailleurs sociaux, du CROUS, de collectivités etc, sur des projets d'innovation sociale

### Bilan des actions mises en œuvre

#### Les éléments marquants de l'année 2024, liées au soutien de la production locative sociale

Réf.

Action 4 – se donner collectivement les moyens de produire 1000 logements par an sur le territoire de Grand Poitiers sur la durée du PLH, avec une répartition géographique conforme aux objectifs/Objectif 1

Action 7 – produire suffisamment de logements de logements sociaux pour maintenir le taux SRU de l'agglomération et influencer sur leur répartition géographique/Objectifs 1 et 2

## Les éléments marquants de 2024 liés au soutien à la production de logements sociaux

*Réf. Action 7 – Produire suffisamment de logements sociaux pour maintenir le taux SRU de l'agglomération et influencer sur leur répartition*

Le soutien à la production locative sociale est une action majeure du PLH. Plusieurs moyens sont déployés pour soutenir annuellement une production à la hauteur des besoins du territoire. Pour les années 2024 et 2023, le nombre de programmations a été de respectivement 207 et 290 logements, soit au-dessus de l'objectif du PLH hors NPNRU de 205 logements annuels. Sur ces deux années, la part de PLAI a été respectivement de 31% et 59%, ce qui atteste d'une bonne dynamique. C'est moins le cas de celle relative à la programmation de PLAI adapté, qui stagne à moins de 5%.

Ces outils poursuivis en 2024 sont les suivants :

- l'organisation biannuelle de réunions de programmation pour faire le point sur les projets, aux côtés de l'Etat, des communes concernées et les bailleurs sociaux,
- la révision des marges locales par délibération du 5 juillet 2024, visant à tenir compte d'une évolution réglementaire liée à l'apparition du label BBC rénovation résidentiel 2024, sans évolution majeure,
- la mise en œuvre du Contrat de mixité sociale mutualisant, traduite en 2024 par l'organisation de plusieurs réunions d'animation du dispositif,
- l'inscription du territoire dans différents dispositifs d'aides complémentaires de l'Etat (Bonus PLAI, Fonds SRU de l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine déployé en 2024).

## La révision de la charte pour un urbanisme résilient à Poitiers

*Réf. Action 4 – se donner collectivement les moyens de produire 1000 logements par an sur le territoire de Grand Poitiers sur la durée du PLH, avec une répartition géographique conforme aux objectifs/Objectif 4*

Depuis son entrée en vigueur en 2021, la charte a permis d'engager des discussions et échanges le plus en amont possible avec plusieurs promoteurs à Poitiers. En effet, à la mi-2023, 20 chartes représentant 900 logements ont été signées avec les promoteurs.

Le mécanisme de la charte a permis d'améliorer sur plusieurs points les projets présentés à la ville par les promoteurs, en plus de favoriser un échange le plus en amont possible sur les projets avant le dépôt d'un permis de construire.

Cette charte s'inscrit dans un processus d'évolution à partir des écueils observés dans sa mise en œuvre. A la mi-2023, au vu des difficultés sur le marché, le constat a été fait que les projets immobiliers ne répondaient plus aux objectifs de la charte. C'est notamment cela qui a conduit à faire évoluer le processus de dialogue en amont du dépôt des permis de construire. Aussi, des évolutions ont été introduites à celle-ci par délibération du 17 juin 2024, prenant appui sur les retours d'expériences et la matière produite lors de la concertation avec les habitants et lors du séminaire du 16 mai 2024 organisé avec les constructeurs (promoteurs, bailleurs sociaux...).

Parmi les sujets mieux explicités dans la charte, figurent la liste des attentes suivantes :

- Mieux exposer les ambitions environnementales et sociales attendues,
- Favoriser une meilleure intégration à l'environnement et prise en compte du contexte,
- Détailler la méthodologie de concertation souhaitée très en amont avec les riverains et les représentants de la société civile,
- Expliquer les différentes étapes de validation par les élus et la méthode de travail souhaitée avec les professionnels.

Lors du comité local de l'habitat, le principe d'accompagner les communes désireuses de s'engager dans un tel processus à leur échelle a été réaffirmé (suite à la validation d'une action sur le sujet à mi-parcours du PLH). Cela pourrait se traduire avant l'échéance du PLH en vigueur, par un partage de connaissances sur le sujet, de la ville de Poitiers à l'égard des autres communes du territoire à ce jour non couverte par un tel dispositif.

### **Le lancement des réflexions sur le développement d'une offre sociale innovante : la tiny house**

*Réf. Actions 17 & 18 – Faire naître les idées neuves et mettre en place des appels à projets pour réaliser des opérations innovantes/Objectifs 1 de ces 2 actions*

L'habitat innovant peut prendre différentes formes sur le territoire ; la *tiny house* en est une parmi d'autres. Sur le territoire de Grand Poitiers, une initiative en ce sens est portée par l'association Poitou Habitat Jeunes en redéploiement des places du foyer jeunes travailleurs aux Couronneries recalibrées suite à la substitution du FJT Kennedy par la résidence Barangai K2.

En 2024, des réflexions ont été lancées en déclinaison de l'action 4 du PDALHPD de la Vienne 2023-2028, pour évaluer les modalités possibles d'assimilation des *tiny house* à une offre d'habitat social et les implications liées à cela. L'obtention d'un agrément logement social s'avère possible dans la mesure où Poitou Habitat Jeunes s'est vu octroyé un agrément maîtrise d'ouvrage d'insertion. Des questions restent encore à trancher (comptabilisation dans l'inventaire SRU, adresse de domiciliation si changement de localisation, prise en compte de dépenses des communes déficitaires en faveur de la *tiny house* dans le cadre du calcul du prélèvement SRU).

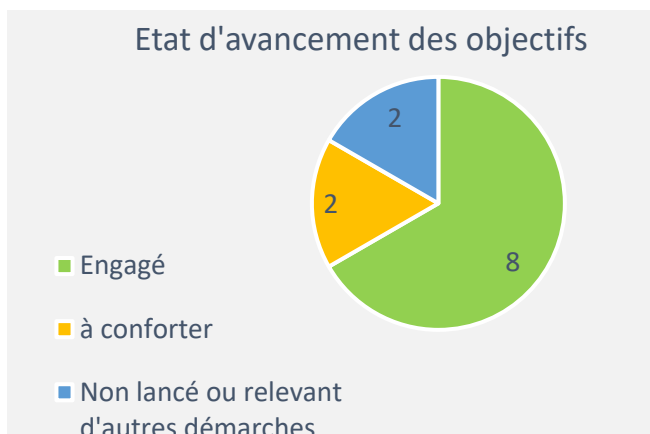
Cette réflexion devrait se poursuivre en 2025, avec comme implication pour Grand Poitiers, une évolution apportée au règlement d'intervention en faveur du logement social pour rendre éligible cette offre d'habitat à une subvention de l'EPCI (sans participation attendue de la commune temporaire d'implantation).

## Etat des lieux 2024 des actions validées au bilan triennal et perspectives 2025

ACTION	ETAT DES LIEUX FIN 2024	PERSPECTIVE 2025
Mise en œuvre du Contrat de Mixité sociale	Cf thème 1	
Déploiement de la charte en dehors de Poitiers	Action à proposer pour le prochain PLH.	
Poursuite des réflexions sur le bail réel solidaire, l'usufruit locatif social, le logement intermédiaire	Suivi à l'opportunité des projets sur le territoire, pas de concrétisation en 2024.	
Opportunité d'un conventionnement Grand Poitiers/CROUS	Besoins quantifiés et partagés, mais une absence de réponse du CROUS.	Une absence de portage actif par le CROUS qui conduit à un abandon de l'action à ce stade.
Accompagnement au développement d'une offre d'habitat mobile	Un soutien de Grand Poitiers au déploiement piloté par PHJ, concrétisé par l'organisation d'une réflexion départementale.	Une poursuite de la réflexion sur l'assimilation possible de cet habitat à du logement social, pour la concrétisation de projets en appui du règlement financier.
Soutien d'une offre locative sociale à bas niveau de loyers	Favoriser la production de PLAI ++ en plus de la dynamique observée sur le PLAI à maintenir.	Favoriser la production de PLAI à très bas loyer.
Soutien aux réflexions sur le développement de la colocation intergénérationnelle (parc privé et public)	Une réflexion sur le dispositif KAPS portée par l'AFEV, amorcée en 2024 en lien avec la direction jeunesse, accès aux droits.	Un chiffrage de l'accompagnement à concrétiser pour tous les acteurs (GP, AFEV, bailleurs sociaux), afin d'évaluer le maintien ou non du dispositif et sa temporalité.

## D. Faire de l'habitat un vecteur de solidarité et de diversité

Ce thème du PLH recoupe trois grandes actions principales, à partir desquelles sont déclinés 12 objectifs/chantiers dont l'état d'avancement est synthétisé dans ce graphique.



Etat d'avancement des objectifs associés à chaque action
Affirmer le rôle de Grand Poitiers en matière de pilotage et de stratégie de la politique d'attribution de logements sociaux
Définir et mettre en place les outils permettant l'atteinte des objectifs de la CIA
Poursuivre les actions en matière de la gestion de la demande de logement social
Lancer la réflexion devant aboutir à moyen terme à une nouvelle politique des loyers dans le parc social
Poursuivre le soutien aux associations œuvrant dans l'accompagnement des ménages sur les questions d'accès au logement, etc
Veiller à une typologie de logements variée dans la production de logements.
<b>Développer l'accession sociale à la propriété</b>
Développer et territorialiser une offre de logements locatifs sociaux abordables financièrement pour les ménages modestes (PLAI bas loyers) et pour les publics en difficultés (PLAI adaptés – avec accompagnement social).
Développer le parc locatif sur les communes périurbaines et rurales, notamment pour redynamiser les centres-bourgs.
Créer des terrains locatifs familiaux et de l'habitat adapté pour les gens du voyage, conformément aux préconisations du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage
Répondre aux besoins des jeunes et des étudiants
Répondre aux besoins en logements adaptés des personnes âgées

### Bilan des actions mises en œuvre en 2024

**Revoir le système de réservation de logements, conformément aux nouvelles obligations légales (gestion en flux des contingents).**

*Réf.*

Action 13 – Faire vivre la politique d'attribution de logements sociaux au service d'une politique de peuplement/Objectifs1 et 2

L'année 2024 est l'année de mise en œuvre des nouvelles conventions de réservations avec l'évolution en gestion en flux, entre Grand Poitiers et chacun des bailleurs sociaux du territoire. Les conventions ont été définies à l'aune des enjeux d'accès au logement des publics et d'équilibre territorial.

### **Assurer la mise en œuvre de la Convention Intercommunale d'Attribution, à travers des Sessions d'information et d'échanges.**

*Réf.*

Action 13 – Faire vivre la politique d'attribution de logements sociaux au service d'une politique de peuplement/Objectifs1 et 2

Les Sessions d'Information et d'Echanges ont été lancées en 2024. C'est un outil au service de la Convention Intercommunale d'Attribution qui répond aux enjeux et besoins suivants : favoriser la connaissance des documents-cadres et des réglementations de la part des acteurs de la gestion de la demande et d'attribution des logements sociaux ; diffuser les éléments et données qui permettent de mieux comprendre le contexte territorial (évolutions de la tension, profils des demandeurs locaux, enjeux des attributions) ; favoriser l'interconnaissance des partenaires pour mieux travailler ensemble. Ces sessions sont pensées à destination des équipes en charge de l'instruction des demandes chez les bailleurs sociaux, ainsi que des membres et des participantes et participants aux CALEOL. La première session a porté sur les quartiles des demandeurs, et la seconde a porté sur les publics prioritaires.

### **Reprise de la Commission de coordination de la CIL**

*Réf.*

Action 13 – Faire vivre la politique d'attribution de logements sociaux au service d'une politique de peuplement/Objectifs1

La commission de coordination de la CIL s'est réunie deux fois en 2024. Cette instance technique de la CIL a permis d'échanger sur les bilans annuels ainsi que d'avancer sur la mise en œuvre des actions.

### **Développer le réseau des guichets d'enregistrement par l'adhésion de nouvelles communes.**

*Réf.*

Action 14 – Favoriser l'accès et le maintien dans le logement pour tous/Objectif 1

Le travail d'incitation auprès des communes à devenir guichet d'enregistrement de la demande de logement social se poursuit. Ainsi, les communes localisées dans des zones avec enjeux particuliers et qui ont témoigné de leur intérêt d'adhérer à ce réseau des guichets ont été rencontrées. La commune de Sèvres-Anxaumont s'est engagée à adhérer à l'AFIPADE en 2025, et Rouillé a témoigné d'un fort intérêt à la démarche.

### **Améliorer l'accueil des demandeurs en améliorant l'outil Imhoweb.**

*Réf.*

Action 14 – Favoriser l'accès et le maintien dans le logement pour tous/Objectif 1

La Ville de Poitiers et la Ville de Saint-Benoît sont membres du « Club Utilisateurs Imhoweb » de l'AFIPADE et participent aux travaux d'amélioration de l'outil et d'élaboration d'outils statistiques. En 2024, le Club Utilisateur s'est réuni 6 fois. Cette participation permet d'échanger avec d'autres territoires de la Nouvelle Aquitaine sur les enjeux liés à la gestion partagée de la demande de logement social et des attributions, et de partager les pratiques de chacun.

### **Politique des loyers**

*Réf.*

Action 14 – Favoriser l'accès et le maintien dans le logement pour tous/Objectif 2

En 2024, Grand Poitiers a réalisé une documentation auprès de deux villes ayant mis en place des politiques des loyers différentes : Rennes avec sa politique de loyer unique, et Lorient avec sa politique

de loyers accessibles. Ces échanges ont permis de dessiner les orientations d'une étude locale des besoins pour identifier et évaluer les enjeux locaux d'une politique des loyers.

### Subventions aux associations

*Réf.*

Action 14 – Favoriser l'accès et le maintien dans le logement pour tous/Objectif 3

En 2024, Grand Poitiers a financé des associations œuvrant pour l'accès et le maintien dans le logement pour un montant total de 85 700 €.

Grand Poitiers a également participé à un groupe de travail, initié par la DDETS, autour de l'émergence d'un projet inter bailleurs pour lutter contre les impayés et expulsions locatives dans le parc public. Le projet pourrait être soutenu par le FN AVDL HLM à hauteur de 80%, voire 100% du budget total.

### La mise en œuvre du Plan Logement d'Abord

*Réf.*

Action 14 – Favoriser l'accès et le maintien dans le logement pour tous/ Objectif 1

Action 15 – Diversifier l'offre pour diversifier le peuplement/Objectifs 3, 4 et 6

En 2024, Grand Poitiers poursuit la mise en œuvre accéléré du plan logement d'abord avec la continuité des actions engagées en 2022 et 2023 ou leur développement :

- Le Soliguide, porté par l'association Solinum, pour mettre en visibilité les services existants sur le territoire en matière d'aide alimentaire, d'accueil, de logement.
- Itinéraire Bis, porté par le SIAO, pour renforcer l'accompagnement de la rue au logement, des publics occupants l'espace public, ne bénéficiant pas d'orientation ou d'accompagnement.
- L'organisation de journées de séminaires thématiques et de demi-journées d'information-sensibilisation pour la diffusion de la philosophie du logement d'abord. Une nouvelle information sensibilisation a été créée en collaboration avec l'association Prorepsy sur la thématique du rétablissement. Deux journées séminaires ont été organisées grâce à la collaboration avec le laboratoire PACTE de Grenoble, le centre de formation Alfapsy et le SIAO de la Vienne.
- Louez Positif, porté par l'ADIL, pour capter des logements dans le parc privé et les mettre en location à vocation sociale, pour soutenir l'action des opérateurs de l'intermédiation locative en matière de captation de logement et de communication aux propriétaires bailleurs.

Cette année, Grand Poitiers a pu s'appuyer sur la mobilisation de fonds sociaux européens pour le soutien à la poursuite d'Itinéraire Bis et l'émergence d'un nouveau projet ; la création d'un accueil de jour professionnel à Poitiers, porté par la Croix Rouge Française. L'ouverture devrait être effective en avril 2025.

D'autres actions partenariales se développent en dehors de la contractualisation avec l'Etat, comme l'organisation annuelle d'une permanence avancée multi partenariales (CAF, FSL, Département, 3 bailleurs sociaux, Point Info Energie, le CCAS). Il s'agit d'aller à la rencontre des locataires du parc public se trouvant en difficulté dans le paiement des charges d'énergie et de favoriser l'accès aux droits.

## Etat des lieux des actions validées au bilan triennal et perspectives 2025

ACTION	ETAT DES LIEUX FIN 2024	PERSPECTIVE 2025
Mise en œuvre du Contrat de Mixité sociale	Cf thème 1	
Déploiement de la charte en dehors de Poitiers	Action à proposer pour le prochain PLH.	
Poursuite des réflexions sur le bail réel solidaire, l'usufruit locatif social, le logement intermédiaire	Suivi à l'opportunité des projets sur le territoire, pas de concrétisation en 2024.	
Opportunité d'un conventionnement Grand Poitiers/CROUS	Besoins quantifiés et partagés, opportunité avérée, mais	Une absence de portage actif par le CROUS qui conduit à un abandon de l'action à ce
Accompagnement au développement d'une offre d'habitat mobile	Un soutien de Grand Poitiers au déploiement piloté par PHJ, concrétisé par l'organisation	Une poursuite de la réflexion sur l'assimilation possible de cet habitat à du logement social, pour la concrétisation de
Soutien d'une offre locative sociale à bas niveau de loyers	Favoriser la production de PLAI à bas loyer en plus de la	Favoriser la production de PLAI à très bas loyer.
Soutien aux réflexions sur le développement de la colocation intergénérationnelle (parc privé et public)	Une réflexion sur le dispositif KAPS portée par l'AFEV, amorcée en 2024 en lien avec la direction jeunesse, accès aux droit.	Un chiffrage de l'accompagnement à concrétiser pour tous les acteurs (GP, AFEV, bailleurs sociaux), afin d'évaluer le maintien ou non du dispositif et sa temporalité.

## Bilan financier des années 2023 et 2024

Dépenses fonctionnement PLH en 2023 et prévisionnel 2024			
Actions menées	2 023	2024 (prévisionnel)	Part/total
Dispositifs de soutien à l'habitat privé	148 589 €	135 924 €	30%
<i>Dont recettes</i>	87 900 €	60 000 €	NC
Démarche "Territoires pilotes de sobriété foncière" (TPSF) coût Grand Poitiers	43 695 €	0 €	5%
<i>Dont recettes</i>	25 000 €	0 €	NC
Acquisition de données	0 €	8 400 €	1%
Vacations de conseils en architecture (honoraires)	21 600 €	1 240 €	2%
Subventions aux associations hors actions Logement d'Abord	104 200 €	0 €	11%
Adhésions (Odeys, AFIPADE, FSL 86)	15 200 €	12 350 €	3%
Actions du Logement d'Abord	166 370 €	281 450 €	7%
<i>Dont co-financements Dihal</i>	83 185 €	131 236 €	NC
<b>Total</b>	<b>499 654 €</b>	<b>439 364 €</b>	<b>100%</b>
<i>Plus financements FSE+ (actions logement d'abord)</i>		168 430 €	NC
Dépenses investissement 2023-2024 – Grand Poitiers			
Actions menées	2 023	2024 (prévisionnel)	Part/total
Subvention Grand Poitiers production logements sociaux	1 280 417 €	1 301 420 €	45%
<i>Dont recettes du prélèvement SRU</i>	117 917 €	99 467 €	NC
Subvention Etat production logements sociaux	452 952 €	428 650 €	15%
Rénovation parc social	0 €	120 000 €	2%
Subvention aux propriétaires (OPAH RU)	32 900 €	64 000 €	2%
Subvention Anah aux propriétaires (OPAH RU)	383 143 €	911 012 €	22%
NPNRU - Plan directeur et logements	179 125 €	559 417 €	13%
Mini projet urbains	0 €	40 000 €	1%
<b>Total</b>	<b>2 328 537 €</b>	<b>3 424 499 €</b>	<b>100%</b>

Dépenses investissement 2023-2024 – Ville de Poitiers			
Actions menées	2023	2024 (prévisionnel)	Part/total
Aide à la réhabilitation de logements sociaux aux Couronneries	361 047 €	220 877 €	87%
Aide au ravalement de façades	16 817 €	41 091 €	9%
Production de logements sociaux neufs	15 600 €	12 180 €	4%
OPAH RU Action Cœur de Ville	2 000 €	0 €	0,3%
<b>Total</b>	<b>395 464 €</b>	<b>274 148 €</b>	<b>100%</b>

## Calendrier prévisionnel simplifié d'élaboration du prochain PLH 2028 – 2033

L'échéance du PLH en vigueur interviendra fin 2025. Il peut être prorogé pour deux années maximum. La délibération de prescription du prochain PLH inscrite au conseil communautaire du 4 avril 2025, propose également de valider le principe de proroger sur 2 années le document actuellement en vigueur.

La délibération de prescription du PLH 2028-2033, est une étape préalable au lancement concret des travaux d'élaboration de ce dernier, dont le calendrier simplifié ci-dessous précise les grandes étapes.

Hypothèse d'une prorogation de 2 ans du PLH 2020-2025	2025				Elections municipales	2026				2027			
	1er T	2ème T	3ème T	4ème T		1er T	2ème T	3ème T	4ème T	1er T	2ème T	3ème T	4ème T
Prorogation du PLH par délibération et prescription du PLH 28-33													
Etape de l'élaboration du diagnostic et définition des enjeux thématique													
Construction des orientations et du programmes d'actions													
Délibération d'arrêt n°1 du projet de PLH et sur le bilan de la concertation													
Courrier de notification du projet de PLH et avis rendu par les communes et l'EPCI compétent en matière de PLUi													
Délibération d'arrêt n°2 du projet de PLH													
Délibération d'approbation du PLH													

- Construction/concertation/rédaction du PLH
- Délibération en Conseil de Grand Poitiers

## Annexes – données communales

**Annexe 1 – répartition communale des programmations de logements sociaux selon l'objectif du PLH/réf. action 7 du PLH**

<b>Communes Grand Poitiers</b>	<b>Objectif du PLH sur la programmation annuelle de logements sociaux</b>	<b>Moyenne annuelle réalisée sur 4 ans</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Beaumont - Saint-Cyr	3	0	0	0	0	0
Béruges	1	1	0	0	4	0
Biard	7	6	0	8	0	14
Bignoux	0	2	9	0	0	0
Bonnes	0	1	4	0	0	0
Buxerolles	13	5	20	0	0	0
Celle L'Evescault	0	1	0	0	4	0
La Chapelle Moulière	0	0	0	0	0	0
Chasseneuil du Poitou	7	0	0	0	0	0
Chauvigny	9	12	0	14	9	23
Cloué	0	0	0	0	0	0
Coulombiers	0	0	0	0	0	0
Croutelle	1	0	0	0	0	0
Curzay-sur-Vonne	0	0	0	0	0	0
Dissay	3	0	0	0	0	0
Fontaine-le-Comte	6	6	0	0	0	23
Jardres	2	0	0	0	0	0
Jaunay-Marigny	12	16	0	28	0	35
Jazeneuil	0	0	0	0	0	0
Lavoux	1	0	0	0	0	0
Ligugé	8	30	10	5	0	104
Liniers	0	0	0	0	0	0
Lusignan	3	0	0	0	0	0
Mignaloux-Beauvoir	15	20	22	56	0	0
Migné-Auxances	15	9	0	0	30	6
Montamisé	7	5	0	21	0	0
Poitiers	50	19	20	5	20	32
Pouillé	0	0	0	0	0	0
La Puye	1	0	0	0	0	0
Rouillé	2	0	0	0	0	0
Saint-Benoît	16	22	62	20	0	6
Saint-Georges-Lès-Bx	7	5	0	0	19	0
Saint-Julien-L'Ars	3	0	0	0	0	0
Sainte-Radégonde	0	0	0	0	0	0
Saint-Sauvant	0	0	0	0	0	0
Sanxay	0	0	0	0	0	0
Savigny-L'Evescault	1	2	0	0	0	7
Sèvres-Anxaumont	3	0	0	0	0	0
Tercé	1	0	0	0	0	0
Vouneuil-sous-Biard	8	21	24	17	0	41
<b>Grand Poitiers</b>	<b>205</b>	<b>181</b>	<b>171</b>	<b>174</b>	<b>86</b>	<b>291</b>

**Annexe 2 – répartition communale des logements mis en chantier selon l’objectif du PLH/réf.  
action 4 du PLH**

Commune	Objectif annuel du PLH de mises en chantier (fourchette moyenne)	Nb annuel moyen de logements commencés	2020	2021	2022	2023
Poitiers	350	516	402	768	581	312
Jaunay-Marigny	31	40	19	32	31	76
Chasseneuil-du-Poitou	26	15	17	22	12	7
Migné-Auxances	33	15	14	15	18	12
Buxerolles	42	26	41	46	10	7
Biard	21	6	9	10	5	1
Saint-Benoît	36	69	47	169	42	19
Saint-Georges-lès-Baillargeaux	28	29	25	26	30	34
Montamisé	25	26	11	27	41	25
Bignoux	8	8	2	25	1	2
Sèvres-Anxaumont	19	26	42	30	25	6
Saint-Julien-l'Ars	18	18	21	9	24	19
Jardres	7	6	8	6	5	3
Mignaloux-Beauvoir	42	28	10	50	44	6
Savigny-Lévescault	14	9	9	7	15	3
Croutelle	5	5	7	8	4	0
Ligugé	28	29	6	39	25	45
Béruges	9	5	4	1	9	4
Fontaine-le-Comte	25	13	9	3	16	22
Vouneuil-sous-Biard	38	37	37	27	31	53
Beaumont Saint-Cyr	13	11	11	13	5	13
Dissay	19	10	2	15	11	12
La Chapelle-Moulière	3	2	3	3	0	1
Liniers	4	1	0	0	4	1
Bonnes	8	5	7	0	8	3
Lavoux	5	6	5	12	2	3
Pouillé	4	4	6	4	2	3
Tercé	8	1	1	1	0	3
Celle-Lévescault	8	2	2	2	1	3
Cloué	4	1	0	0	2	0
Coulombiers	10	9	5	4	22	3
Lusignan	14	2	4	2	1	0
Rouillé	9	9	5	9	7	14
Chauvigny	23	27	22	33	33	21
Curzay-sur-Vonne	1	0	0	0	1	0
Jazeneuil	3	0	1	0	0	0
La Puye	1	0	0	0	0	0
Sainte-Radégonde	1	1	0	2	0	0
Saint-Sauvant	2	1	0	0	1	1
Sanxay	1	0	0	0	0	0
<b>Grand Poitiers</b>	<b>946</b>	<b>1010</b>	<b>814</b>	<b>1420</b>	<b>1069</b>	<b>737</b>

**Annexe 3 – Répartition communale des dossiers de propriétaires occupants ayant d'une aide Ma Prime Rénov' (MPR), pour la réalisation de travaux énergétiques/Ref. action 8 et 9 du PLH**

Ma Prime Rénov'/propriétaires occupants Moyenne 2020-2023	Nb de dossiers engagés hors double compte	Nb de dossiers engagés avec double compte	Nb de travaux engagés	Montant MPR	Montant Travaux TTC. Subventionnable	Taux de subv° MPR
Beaumont Saint-Cyr	39	51	52	138 112 €	389 593 €	35%
Beruges	14	18	18	45 314 €	152 875 €	30%
Biard	16	20	20	52 212 €	165 961 €	31%
Bignoux	15	17	17	36 555 €	134 952 €	27%
Bonnes	28	33	33	98 060 €	313 779 €	31%
Buxerolles	71	86	87	218 792 €	735 314 €	30%
Celle-Levescault	19	26	26	72 073 €	246 429 €	29%
La Chapelle-Mouliere	9	12	12	28 622 €	102 308 €	28%
Chasseneuil-Du-Poitou	37	44	44	118 530 €	385 553 €	31%
Chauvigny	74	96	97	253 706 €	850 484 €	30%
Cloue	6	8	8	16 381 €	59 638 €	27%
Coulombiers	14	17	17	50 381 €	149 101 €	34%
Croutelle	8	10	10	25 496 €	86 322 €	30%
Curzay-Sur-Vonne	7	9	9	25 772 €	85 384 €	30%
Dissay	41	51	51	140 999 €	448 909 €	31%
Fontaine-Le-Comte	38	45	45	112 355 €	375 313 €	30%
Jardres	19	25	25	65 064 €	243 830 €	27%
Jaunay-Marigny	67	82	83	223 625 €	701 180 €	32%
Jazeneuil	11	14	14	41 780 €	130 868 €	32%
Lavoux	21	27	27	70 214 €	230 940 €	30%
Liguge	31	38	38	87 916 €	306 301 €	29%
Liniers	10	12	12	26 505 €	85 100 €	31%
Lusignan	33	46	46	115 845 €	391 911 €	30%
Mignaloux-Beauvoir	27	34	34	73 725 €	291 971 €	25%
Migne-Auxances	52	64	64	149 518 €	526 481 €	28%
Montamisé	25	32	32	74 950 €	292 935 €	26%
Poitiers	330	432	436	979 670 €	3 375 656 €	29%
Pouille	11	12	12	32 167 €	97 815 €	33%
La Puye	14	19	19	69 380 €	173 109 €	40%
Rouille	38	49	49	143 879 €	446 946 €	32%
Saint-Benoit	54	67	67	162 824 €	985 308 €	17%
Saint-Georges-Les-Baillargeaux	37	43	44	103 296 €	352 406 €	29%
Saint-Julien-L'Ars	34	40	41	105 400 €	362 955 €	29%
Sainte-Radegonde	10	14	14	49 518 €	130 036 €	38%
Saint-Sauvant	19	29	30	73 379 €	215 873 €	34%
Sanxay	11	15	15	39 563 €	120 792 €	33%
Savigny-Levescault	13	15	15	38 573 €	127 588 €	30%
Sevres-Anxaumont	20	24	24	61 399 €	219 058 €	28%
Terce	26	32	32	73 048 €	232 360 €	31%
Vouneuil-Sous-Biard	43	51	51	116 663 €	415 613 €	28%
<b>Total</b>	<b>1392</b>	<b>1759</b>	<b>1770</b>	<b>4 411 261 €</b>	<b>15 138 947 €</b>	<b>29%</b>

**Annexe 4 – Répartition communale des dossiers de propriétaires bailleurs ayant d'une aide Ma Prime Rénov' (MPR), pour la réalisation de travaux énergétiques/Ref. actions 7, 8, 9 du PLH**

Bilan convention anah avec travaux PB 2021 - 2023	Nb de dossiers engagés hors double compte	Nb de dossiers engagés (Y.c. Double cpt.)	Nb de travaux engagés	Mt MaPrimeRénov' Niv Dos. Engagés	Mt Travaux TTC. Subventionnable	Taux de subv° MaPrimeRénov'
Beaumont Saint-Cyr	0	0	0	0 €	0 €	
Beruges	2	2	2	8 300 €	31 157 €	27%
Biard	3	4	4	9 000 €	28 669 €	31%
Bignoux	0	0	0	0 €	0 €	
Bonnes	1	1	1	1 000 €	3 370 €	30%
Buxerolles	10	16	16	40 235 €	163 394 €	25%
Celle-Levescault	1	1	1	4 000 €	13 420 €	30%
La Chapelle-Mouliere	0	0	0	0 €	0 €	
Chasseneuil-Du-Poitou	4	7	7	19 290 €	72 431 €	27%
Chauvigny	12	19	19	39 487 €	153 005 €	26%
Cloue	1	2	2	2 136 €	11 108 €	19%
Coulombiers	25	29	29	80 380 €	264 715 €	30%
Croutelle	0	0	0	0 €	0 €	
Curzay-Sur-Vonne	0	0	0	0 €	0 €	
Dissay	5	6	7	16 880 €	49 003 €	34%
Fontaine-Le-Comte	2	2	2	5 000 €	27 148 €	18%
Jardres	28	36	36	104 348 €	336 513 €	31%
Jaunay-Marigny	12	23	23	35 940 €	159 001 €	23%
Jazeneuil	5	8	8	42 700 €	79 979 €	53%
Lavoux	1	1	1	1 000 €	4 505 €	22%
Liguge	6	7	7	10 000 €	71 682 €	14%
Liniers	0	0	0	0 €	0 €	
Lusignan	11	19	19	47 995 €	147 080 €	33%
Mignaloux-Beauvoir	3	3	3	4 760 €	21 754 €	22%
Migne-Auxances	4	7	7	28 300 €	79 678 €	36%
Montamise	2	3	3	7 180 €	24 728 €	29%
Poitiers	55	67	68	112 173 €	536 350 €	21%
Pouille	0	0	0	0 €	0 €	
La Puye	0	0	0	0 €	0 €	
Rouille	5	7	7	12 283 €	37 234 €	33%
Saint-Benoit	2	3	3	3 760 €	21 152 €	18%
Saint-Georges-Les-Baillargeaux	2	2	2	2 084 €	28 179 €	7%
Saint-Julien-L'Ars	1	1	1	5 000 €	15 407 €	32%
Sainte-Radegonde	0	0	0	0 €	0 €	
Saint-Sauvant	3	6	6	12 345 €	36 296 €	34%
Sanxay	1	1	1	1 865 €	5 592 €	33%
Savigny-Levescault	0	0	0	0 €	0 €	
Sevres-Anxaumont	3	3	3	6 500 €	29 066 €	22%
Terce	1	1	1	3 000 €	5 425 €	55%
Vouneuil-Sous-Biard	3	3	3	5 200 €	16 219 €	32%
<b>Total</b>	<b>214</b>	<b>290</b>	<b>292</b>	<b>672 141 €</b>	<b>2 473 260 €</b>	<b>27%</b>

## Annexe 5 – Répartition communale de la vacance conjoncturelle et structurelle (= ou >2 ans)

Nom de la commune	Population municipale 2016	Population comptée à part 2016	Population totale 2016	Population municipale 2022	Population comptée à part 2022	Population totale 2022	Evolution annuelle pop totale 2016-2022 (%)
Beaumont Saint-Cyr	3 074	34	3 108	2 941	45	2 986	<b>-0,67</b>
Béruges	1 424	26	1 450	1 538	29	1 567	<b>1,30</b>
Biard	1 756	58	1 814	1 908	32	1 940	<b>1,13</b>
Bignoux	1 059	18	1 077	1 083	20	1 103	<b>0,40</b>
Bonnes	1 723	21	1 744	1 686	28	1 714	<b>-0,29</b>
Buxerolles	10 008	214	10 222	10 253	122	10 375	<b>0,25</b>
Celle-L'Evescault	1 353	16	1 369	1 373	25	1 398	<b>0,35</b>
La Chapelle-Moulière	694	19	713	730	7	737	<b>0,55</b>
Chasseneuil-du-Poitou	4 721	51	4 772	4 776	66	4 842	<b>0,24</b>
Chauvigny	7 053	129	7 182	7 037	150	7 187	<b>0,01</b>
Cloué	503	4	507	492	11	503	<b>-0,13</b>
Coulombiers	1 159	14	1 173	1 143	14	1 157	<b>-0,23</b>
Croutelle	812	23	835	937	13	950	<b>2,17</b>
Curzay-sur-Vonne	421	5	426	374	7	381	<b>-1,84</b>
Dissay	3 226	48	3 274	3 143	51	3 194	<b>-0,41</b>
Fontaine-le-Comte	3 855	74	3 929	3 971	78	4 049	<b>0,50</b>
Jardres	1 262	24	1 286	1 250	30	1 280	<b>-0,08</b>
Jaunay-Marigny	7 474	224	7 698	7 597	263	7 860	<b>0,35</b>
Jazeneuil	811	17	828	797	20	817	<b>-0,22</b>
Lavoux	1 177	19	1 196	1 179	16	1 195	<b>-0,01</b>
Ligugé	3 335	61	3 396	3 429	57	3 486	<b>0,44</b>
Liniers	566	11	577	586	14	600	<b>0,65</b>
Lusignan	2 655	41	2 696	2 556	57	2 613	<b>-0,52</b>
Mignaloux-Beauvoir	4 356	218	4 574	5 224	182	5 406	<b>2,82</b>
Migné-Auxances	6 015	113	6 128	6 276	98	6 374	<b>0,66</b>
Montamisé	3 562	58	3 620	3 710	72	3 782	<b>0,73</b>
Poitiers	87 961	2 629	90 590	89 472	2 236	91 708	<b>0,20</b>
Pouillé	647	10	657	731	12	743	<b>2,07</b>
La Puye	613	10	623	604	8	612	<b>-0,30</b>
Rouillé	2 467	203	2 670	2 521	190	2 711	<b>0,25</b>
Saint-Benoît	7 112	239	7 351	7 306	183	7 489	<b>0,31</b>
Saint-Georges-lès-Baillargeaux	4 117	64	4 181	4 345	61	4 406	<b>0,88</b>
Saint-Julien-l'Ars	2 618	47	2 665	2 871	55	2 926	<b>1,57</b>
Saint-Sauvant	1 263	25	1 288	1 298	27	1 325	<b>0,47</b>
Sainte-Radégonde	167	2	169	184	0	184	<b>1,43</b>
Sanxay	551	11	562	548	13	561	<b>-0,03</b>
Savigny-L'Evescault	1 159	39	1 198	1 247	26	1 273	<b>1,02</b>
Sèvres-Anxaumont	2 140	80	2 220	2 354	77	2 431	<b>1,52</b>
Tercé	1 116	16	1 132	1 134	20	1 154	<b>0,32</b>
Vouneuil-sous-Biard	5 806	138	5 944	6 245	149	6 394	<b>1,22</b>
<b>Total</b>	<b>191 791</b>	<b>5 053</b>	<b>196 844</b>	<b>196 849</b>	<b>4 564</b>	<b>201 413</b>	<b>0,38</b>

## Annexe 6 – Répartition communale de la vacance conjoncturelle et structurelle (= ou >2 ans)

Commune	Nombre de logements privés vacants en 2024	Dont vacance conjoncturelle	Dont vacance structurelle	Nombre total de logements privés	Taux vacance privé	Taux de vacance conjoncturelle	Taux de vacance structurelle
Beaumont Saint-Cyr	94	49	45	1423	6,6	3,4	3,2
Béruges	28	16	12	670	4,2	2,4	1,8
Biard	47	27	20	771	6,1	3,5	2,6
Bignoux	23	16	7	490	4,7	3,3	1,4
Bonnes	74	36	38	930	8,0	3,9	4,1
Buxerolles	287	227	60	4845	5,9	4,7	1,2
Celle-L'Evescault	38	18	20	643	5,9	2,8	3,1
La Chapelle-Moulière	21	6	15	363	5,8	1,7	4,1
Chasseneuil-du-Poitou	211	129	82	2353	9,0	5,5	3,5
Chauvigny	422	231	191	3845	11,0	6,0	5,0
Cloué	22	12	10	240	9,2	5,0	4,2
Coulombiers	44	24	20	551	8,0	4,4	3,6
Croutelle	41	30	11	453	9,1	6,6	2,4
Curzay-sur-Vonne	38	11	27	246	15,4	4,5	11,0
Dissay	98	66	32	1352	7,2	4,9	2,4
Fontaine-le-Comte	57	38	19	1676	3,4	2,3	1,1
Jardres	26	12	14	532	4,9	2,3	2,6
Jaunay-Marigny	250	145	105	3483	7,2	4,2	3,0
Jazeneuil	45	34	11	393	11,5	8,7	2,8
Lavoux	20	14	6	547	3,7	2,6	1,1
Ligugé	133	100	33	1586	8,4	6,3	2,1
Liniers	18	13	5	279	6,5	4,7	1,8
Lusignan	128	63	65	1273	10,1	4,9	5,1
Mignaloux-Beauvoir	147	109	38	2316	6,3	4,7	1,6
Migné-Auxances	180	116	64	2698	6,7	4,3	2,4
Montamisé	55	40	15	1555	3,5	2,6	1,0
Poitiers	4875	3483	1392	43034	11,3	8,1	3,2
Pouillé	18	11	7	302	6,0	3,6	2,3
La Puye	25	14	11	304	8,2	4,6	3,6
Rouillé	122	55	67	1272	9,6	4,3	5,3
Saint-Benoît	205	146	59	3689	5,6	4,0	1,6
Saint-Georges-lès-Baillargeaux	95	62	33	1903	5,0	3,3	1,7
Saint-Julien-l'Ars	67	34	33	1331	5,0	2,6	2,5
Sainte-Radégonde	11	2	9	88	12,5	2,3	10,2
Saint-Sauvant	94	44	50	742	12,7	5,9	6,7
Sanxay	62	16	46	384	16,1	4,2	12,0
Savigny-L'Evescault	29	19	10	517	5,6	3,7	1,9
Sèvres-Anxaumont	48	33	15	1022	4,7	3,2	1,5
Tercé	38	15	23	514	7,4	2,9	4,5
Vouneuil-sous-Biard	113	77	36	2606	4,3	3,0	1,4
<b>TOTAL</b>	<b>8349</b>	<b>5593</b>	<b>2756</b>	<b>93221</b>	<b>9,0</b>	<b>6</b>	<b>3</b>